

# Déclaration préalable

19 Mars 2020

Un Plan de Continuité d'Activité est en place dans nos unités pour faire face à l'épidémie du Coronavirus. Ce plan de continuité d'activité (PCA) est une bonne chose pour assurer la continuité business de notre entreprise devenu d'un jour à l'autre le poumon économique d'une transition numérique plus prégnante, plus inéluctable.

Cette épidémie interpelle dans ses origines, mais nous ne sommes pas maître des connaissances pour comprendre les origines de cette mutation génétique qui de jour en jour ont fait passer l'état du pays d'une inquiétude, à une peur sourde pour arriver à un état de guerre si nous reprenons les mots de notre président de la République.

La psychose est un horizon plus que probable. Et il faut le regretter tant les passions humaines sont sources de dérives. Nous avons la chance de vivre dans un grand pays éduqué, structuré par la Raison, la Loi et le Droit comme biens communs les plus précieux. Mais dans ce cadre idyllique, nous regrettons fortement de ne pas avoir été associés à cette réflexion.

Depuis l'épidémie du SRAS en 2002/2003 nous avons élaborés des Plans de Continuité d'Activité. Ces plans se sont améliorés avec les problèmes grandissants de sécurité des personnes et de sécurité des réseaux. Et la Loi, notre Accord sur le dialogue social et le courrier du 28 février des Ministères de la santé et du Travail vous le demandaient ; vous avez préféré nous le présenter aujourd'hui pour entériner vos mesures une fois les Plans de Continuité d'Activité mis en place. C'est dire la place et la légitimité que représente cette instance dans votre cœur.

Pourtant, aujourd'hui vous demandez à chaque salarié une déclaration de télétravail qualifiées de Coronavirus. Vous demandez une déclaration sur l'honneur concernant l'attestation d'enfant de moins de 16ans. Vous demandez également aux salariés sans PC nomade de déclarer un ASA à leur retour. Mais pour quelles raisons, une raison légale ? Une raison comptable ? Une raison business ?

Au travers de ces trois exemples pris dans les mesures Groupe en France, publiées le 16 mars 2020, vous voyez combien le Droit, les affaires sociales et l'éthique des salariés sont étroitement imbriquées pour mobiliser et obtenir la solidarité nécessaire à ce temps de crise. Et pour affronter la psychose à venir, si la crise s'empirait un peu plus, ce ne serait pas les connaissances techniques, ni la moraline managériale qui suffiraient.

Les pays en voie de développement où nous agissons vous ont certainement enseigné que la peur et les passions s'enflamment très rapidement. Là-bas d'autres problématiques de santé se posent aux salariés du Groupe Orange bénéficiaires d'un Accord Monde. Peut-être verront-ils après Ebola venir ce nouveau virus ? Nous le redoutons amèrement. Surtout que les lignes aériennes restent bien ouvertes...

Aussi, nous vous serions reconnaissants de mettre le Droit au centre de nos discussions.